

CHAMPIONNAT COTE D'OR DES CLUBS PLOMBEE
Saint JEAN de LOSNE
18 OCTOBRE 2020

REGLEMENT :

Chaque club du CDPSED21 pourra présenter une ou plusieurs équipes. Une équipe mixte de pêcheurs licenciés au CDPSED21 pourra être constituée.

4 pêcheurs par équipe répartis sur 4 secteurs.

Règlement FFPSD Plombée, classement au poids.

LIMITATIONS :

Amorce 12 litres terre comprise

Esches 2 litres dont 1/2 litre de vers de terreau. Fouillis et vers de vase interdits

PROGRAMME :

08H00 Rendez-vous. **Port du masque obligatoire**

08H15 Tirage au sort **Port du masque obligatoire**
Autocontrôle des esches et amorces

10H50 Amorçage

11H00 Début de la manche

15H55 Il reste 5 minutes

16H00 Fin de la manche

17H00 Remise des prix **Port du masque obligatoire**

Les équipes seront transmises par les présidents de club à Régis NICOLLE avant le 05-10-2020.

Rappe I : Protocole FFPS eau douce COVID 19 du 19/08/2020) –

Pas de regroupement, distanciation de rigueur minimum 1 mètre – Pas de poignée de main, ni embrassades – Respecter les autres et soyez respectés –

Port du masque si la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être respectée ou si la réglementation locale l'impose.

SANS RESTAURATION - NI BUVETTE